




Deux sessions :


du 10 au 14 février et du 24 au 28 février 2025 (2 semaines non-consécutives)

du 2 au 13 juin 2025

 CFPPA DE NYONS
2 avenue de Venterol
26110 Nyons

 www.cfppa-nyons.fr

 04 75 26 65 90

 cfppa.nyons@educagri.fr



OBJECTIFS

Explorer les différentes possibilités de transformations galéniques et cosmétiques des plantes aromatiques et médicinales, à l'échelle professionnelle, en respectant le cadre réglementaire en vigueur autour de la transformation et de la commercialisation.

Compétences visées :

- organiser un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales, au regard de ses besoins et en respectant la réglementation au laboratoire.
- connaître et mettre en œuvre les transformations galéniques et cosmétiques à base de plantes
- connaître la réglementation concernant la vente des produits transformés à base de plantes

CONTENU DE LA FORMATION

Aspect théorique – Galénique et cosmétique (24,5H) :

- introduction à la galénique (principe actif, drogue végétale, extraction, totum, dose...)
- formes galéniques : tisanes, compléments alimentaires (poudres, gélules, teintures, alcoolatures, gemmo), cosmétiques (macérats huileux, baumes, cérats, savons, déodorants, dentifrices, ...), et autres denrées alimentaires (huiles et vinaigres aromatisés, sirops, huiles essentielles et hydrolats...)

Organisation d'un atelier de transformation, normes et réglementation, bonnes pratiques de fabrication, qualité et traçabilité (10,5H)

Transformations au laboratoire (21H) : tisanes, teintures, baumes et cérats, macérât huileux, savons,...

Réglementation de la vente des produits à base de plantes (7H) : denrées alimentaires, arômes, compléments alimentaires, cosmétiques, huiles essentielles, alcools...

Visite chez des producteurs transformateurs paysans herboristes et retours d'expérience (7H)


Intervenants-es :

- J. Walek, formatrice en herboristerie au CFPPA
- V. Méo, productrice formatrice
- S. Beaurepaire, productrice formatrice
- A. Coulombel, productrice formatrice
- É. Albert, savonnière
- C. Maisonneuve, productrice formatrice savonnière
- S. Wiest, productrice formatrice

 **RÉFÉRENCES**

- FORMACODE : 21060
- CPF : 2161


 **LIEU :** Locaux du CFPPA, visites chez des producteurs

 **DURÉE & RYTHME :**
70 heures sur 2 semaines
Du lundi au vendredi
8h30-12h00 13h30-17h00


 **PUBLICS CONCERNÉS :**


- Stagiaires BPREA
- Salariés-ées
- Exploitants-tes agricoles
- Autres publics

Groupe de :

 17 stagiaires maxi pour la 1re session
9 stagiaires maxi pour le 2me session

 **PREREQUIS :** aucun

 100 % de réussite à l'examen sur 24 candidats présentés (2024)

 100 % de satisfaction sur les réponses obtenues 15 stagiaires sur 24 (2024)



RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Juliette WALEK, référente pédagogique
04 75 26 90 44 | juliette.walek@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet : www.cfppa-nyons.fr

Attendre la confirmation d'inscription avant d'effectuer des démarches de financement.

Pour les stagiaires en BPREA d'autres centres : le coordinateur doit compléter la Fiche inscription UCARE 2025 - STAGIAIRE BP

COÛT ET FINANCEMENT

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription et attendre la confirmation d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr (au moins 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation). Participation forfaitaire obligatoire pour plus d'informations consulter le site <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espaces-public/actualites/participation-financiere-obligatoire-ce-qui-change-pour-vos-stagiaires>
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 540,00€, vérifier votre éligibilité et nous adresser une attestation MSA, formation non financée par VIVEA pour les personnes en parcours d'installation
- Personnel : 1050,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, France Travail...) : 1050,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Vous réaliserez une transformation selon les bonnes pratiques de fabrication et un étiquetage conforme à la réglementation du produit fini. Vous devrez également concevoir le plan d'un laboratoire de transformation en sous-groupe.

- Attestation de suivi de formation

Selon le statut : validation d'une UCARE du BPREA

MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Prêt d'ouvrages spécifiques
- Plantes aromatiques et médicinales
- Matériels de transformation
- Transformations en laboratoire
- Travaux de mise en sous-groupe

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Transformations en laboratoire
- Travaux de mise en sous-groupe

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Déplacements à votre charge à prévoir pour les visites, Prévoir une tenue adaptée pour les sorties (terrain d'exploitation du CFPPA, exploitations agricoles). Apporter si possible une blouse manches longues pour les travaux de laboratoire ainsi que chaussures (ou surchaussures) de laboratoire et calot (ou charlotte jetable).

INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) :

DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET

WWW.CFPPA-NYONS.FR



Formation ouverte à partir de 10 stagiaires, le CFPPA se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'effectif insuffisant.